

Le chef de l'opposition disait, et je cite: ...J'aimerais féliciter le député de l'intérêt qu'il porte au grave problème de la pauvreté au Canada et à l'amélioration des programmes d'aide et de bien-être...J'aimerais féliciter sincèrement le député de s'y intéresser et d'en avoir saisi la Chambre.

De son côté, le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations, l'honorable député de Parkdale, disait à son tour, et je cite:

...je salue l'occasion qui nous est donnée de prendre part à un débat sur le revenu minimum garanti pour tous les Canadiens. J'aimerais féliciter à la fois le député de Portneuf et le chef de l'opposition pour avoir contribué à ce débat.

Par bonheur, le 6 avril 1970, trois députés ont de nouveau parlé du revenu minimum garanti, exprimant divers points de vue sur le problème et les difficultés à le résoudre, en commençant par la quasi-impossibilité d'isoler le problème, et même de le définir, pour les besoins de l'étude.

Je suis fier, naturellement, de remercier les honorables députés d'Oshawa-Whitby, de Lanark et Renfrew, et de Scarborough-Ouest (MM. Broadbent, McBride et Weatherhead), d'avoir entamé le débat cette année, afin de me permettre d'aller droit au but et de donner certaines précisions et solutions sur le sujet du revenu personnel garanti.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien ne manque jamais l'occasion d'accorder des crédits à certains pays en voie de développement. Ce geste, répété assez régulièrement, a un double but: d'abord, venir en aide à ceux qu'il favorise; ensuite, aider à la bonne marche de nos industries, puisque, avec ces crédits, ces pays étrangers achètent davantage chez nous.

Si les crédits aux étrangers contribuent à maintenir notre économie nationale, à plus forte raison des crédits aux Canadiens produiraient les mêmes effets, tout en apportant un peu de confort aux familles. Si des crédits nouveaux contribuent au progrès des étrangers, permettons aux nôtres de profiter des mêmes méthodes.

Monsieur l'Orateur, pour relancer l'économie nationale, je me permets de suggérer que le montant des crédits, qui devront être faits à tous les Canadiens sans revenu, soit \$30 par mois à tous les jeunes, de la naissance à 12 ans, \$60 par mois à tous les étudiants de 12 à 18 ans et \$100 par mois à tous les autres citoyens qui ne touchent aucun revenu, y compris la mère de famille.

Tous les députés qui comprennent le sens des crédits offerts aux étrangers reconnaîtront que la formule des crédits est la seule qui, jusqu'ici, peut permettre que le revenu

minimum soit payé sans causer d'augmentation d'impôt, des prix, ni du coût de la vie, tant pour les particuliers que pour les corporations.

Cette seule formule du pouvoir d'achat garanti aux citoyens sans travail et sans autre revenu peut remplacer, à mon sens, tous les programmes d'allocations familiales et personnelles, de même que les régimes de rentes du Canada et du Québec, y compris les subventions des services de bien-être, lesquelles sont devenues aussi dispendieuses qu'ignobles.

Le peuple qui produit la richesse nationale a le droit de dire aux ministres et députés qu'il a choisis comment répartir la production pour le bien de tous les citoyens du Canada, et non pas seulement pour assurer la surabondance à quelques-uns au détriment des autres qui manquent du nécessaire.

En définitive, monsieur l'Orateur, j'ose espérer que tous les députés qui désirent l'avancement de leurs électeurs m'accorderont leur appui.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je crois que je vais contenter le député de Portneuf (M. Godin), qui espère que plusieurs députés l'appuieront. Je suis un de ceux qui, effectivement, l'appuieront.

Pour ma part, je crois qu'un régime de revenu minimum garanti est depuis de nombreuses années une nécessité au Canada. Cependant, on me permettra de dire que la motion du député de Portneuf comporte une sérieuse lacune, puisqu'elle propose de restreindre les prestations du revenu minimum garanti aux Canadiens sans travail. Un tel régime ne s'appliquerait donc pas aux travailleurs pauvres, pas plus que les programmes d'assistance sociale actuels. Il s'identifierait, à peu de chose près, aux régimes actuels, fondés sur l'évaluation des ressources.

Monsieur l'Orateur, la croissance économique considérable du Canada, après la seconde guerre mondiale, a pu laisser croire à bon nombre de gens que, en raison de l'augmentation du produit national brut, le problème de la pauvreté perdrait progressivement de son ampleur. Les faits, cependant, ont démontré le contraire.

Si le revenu réel, par habitant, a augmenté de façon sensible, une bonne partie de la population n'en a pas bénéficié suffisamment pour sortir de son état de pauvreté. La société d'abondance se manifestait de plus en plus aux yeux du pauvre, mais le riche, lui, demeurait dans une grande mesure insensible à la présence du pauvre.